

COMMENT FONCTIONNE AUCTIM ?

Version: 05-03-2026

Gestion de la plateforme, types de ventes aux enchères et responsabilités

Auctim SRL est le gestionnaire de la plateforme d'enchères en ligne www.auctim.com.

Auctim SRL met cette plateforme à disposition, sous licence, de **partenaires Auctim** indépendants qui l'utilisent pour organiser des ventes aux enchères au nom et pour le compte de vendeurs.

1. Rôle d'Auctim SRL

- gère et entretient la plateforme d'enchères en ligne www.auctim.com
- développe et maintient l'infrastructure technique
- accorde des licences aux partenaires Auctim pour l'utilisation de la plateforme

Auctim SRL **n'est pas propriétaire des biens mis aux enchères** et **n'est pas partie au contrat de vente**.

2. Rôle du partenaire Auctim

Les ventes aux enchères en ligne sur www.auctim.com sont organisées par un **partenaire Auctim**, qui agit en tant qu'intermédiaire pour le compte du vendeur.

Le partenaire Auctim :

- publie les lots
- organise la vente aux enchères en ligne
- assure le suivi de la vente aux enchères
- coordonne les aspects pratiques de la vente et de son exécution

Le partenaire Auctim agit comme intermédiaire pour le compte du vendeur.

Clarification complémentaire – Tâches et responsabilités

Les dispositions reprises aux points 3 à 7 concernent les tâches et responsabilités du partenaire Auctim qui organise la vente concernée.

Auctim SRL est uniquement le gestionnaire de la plateforme d'enchères en ligne www.auctim.com et accorde une licence d'utilisation aux partenaires Auctim.

Auctim SRL n'organise pas les ventes aux enchères et n'est pas partie au contrat de vente, sauf si cela est explicitement indiqué pour une vente spécifique.

3. Avec qui concluez-vous le contrat ?

Le contrat de vente est toujours conclu entre :

- l'acheteur
- le vendeur du lot concerné

Le vendeur peut être une entreprise professionnelle ou un particulier.

Pour chaque vente aux enchères, le type de vendeur est clairement indiqué.

4. Types de ventes aux enchères

Pour chaque vente, le type de vente aux enchères est clairement indiqué. Ce type détermine la réglementation applicable.

JUDICIAL – ventes judiciaires ou liées à une procédure d'insolvabilité.

Des règles légales spécifiques s'appliquent. La protection des consommateurs n'est pas applicable.

B2B – vente entre entreprises.

La protection des consommateurs n'est pas applicable.

C2B-C – vente par un particulier.

La protection des consommateurs n'est pas applicable.

B2B-C – vente par un vendeur professionnel à un consommateur.

Dans ce type de vente aux enchères, les règles de protection des consommateurs s'appliquent conformément au Code de droit économique, y compris la garantie légale et le droit de rétractation lorsque la loi le prévoit.

5. Identité du vendeur

Pour chaque lot, il est indiqué si le vendeur est une entreprise professionnelle ou un particulier.

Dans le cas des **ventes B2B-C** :

- l'identité du vendeur professionnel est communiquée à l'acheteur au moment de l'attribution du lot ;
- l'acheteur reçoit avant le paiement l'ensemble des données d'identification du vendeur.

L'acheteur conclut le contrat avec ce vendeur.

6. Paiement et facturation

Paiement après attribution

Après l'attribution d'un lot, l'acheteur reçoit, via le compte avec lequel il a enchéri, une facture pro forma (invitation au paiement).

Celle-ci contient :

- un aperçu du montant dû
- les frais éventuels (tels que les frais de vente, la TVA et autres frais applicables)
- le délai de paiement
- les méthodes de paiement disponibles

L'identité du vendeur est communiquée conformément au type de vente aux enchères.

La vente devient définitive après réception du paiement conformément aux conditions applicables.

Moyens de paiement disponibles

Paiement direct en ligne

Bancontact (uniquement banques belges)

→ paiement possible via banque en ligne ou QR code

→ le paiement est enregistré immédiatement

iDEAL (uniquement banques néerlandaises)

→ le paiement est enregistré immédiatement

En cas de paiement en ligne immédiat, le traitement administratif est automatiquement initié.

Virement bancaire

Les acheteurs internationaux ou les acheteurs qui choisissent un paiement manuel peuvent payer par virement bancaire.

→ le traitement prend en moyenne 1 à 2 jours ouvrables, selon la banque

→ le paiement est enregistré après réception sur le compte indiqué

Lors d'un virement, la référence correcte mentionnée sur la facture pro forma doit toujours être indiquée.

Facturation

La facture est établie par le vendeur contractuel.

La facturation est effectuée au nom et avec les données du compte ayant servi à enchérir.

Chaque enchérisseur enregistré peut créer plusieurs comptes à partir de son adresse e-mail unique, par exemple :

- un compte professionnel
- un compte consommateur

L'enchérisseur est responsable de l'utilisation du compte approprié lors de la participation à une vente aux enchères.

La facture est établie sur la base des données du compte utilisé et ne peut plus être modifiée après l'attribution, sauf obligation légale.

Traitement des paiements via la plateforme

Si le paiement est effectué via la plateforme Auctim, celui-ci est réalisé au nom et pour le compte du vendeur.

Pour chaque vente aux enchères, il est indiqué :

- à qui le paiement est dû
- qui établit la facture
- qui est redevable de la TVA
- qui est responsable de la livraison ou de l'enlèvement

7. Applicabilité des droits des consommateurs

Les règles de protection des consommateurs s'appliquent uniquement aux ventes aux enchères de type B2B-C.

Pour les autres types de ventes :

- aucun droit de rétractation ne s'applique
- aucune garantie légale pour les consommateurs ne s'applique

Cela est clairement indiqué pour chaque vente aux enchères.